

6° Les dispositifs d'aides post Cyclone 2026

Rappel

✓ Après un cyclone, l'État aide sur les pertes agricoles.

- ✓ Le Département aide à :
- la remise en culture des parcelles ou serres.
 - L'entretien des vergers en production au moment de l'événement climatique.
 - aux réparations urgentes des bâtiments d'élevage abritant les animaux au moment du cyclone.

SOUS RESERVE DE JUSTIFICATIONS DES DEGATS

DISPOSITIFS D'AIDES POST CYCLONE 2026

Aide de trésorerie
après une catastrophe naturelle



- **But de l'aide :** Apporter un soutien financier immédiat après un événement climatique.
- **Montant :** 1000 € par exploitation.

AU
CHOIX

* Aide à la remise en culture
des parcelles sinistrées



- **But de l'aide :** Aider à replanter les cultures et parcelles endommagées, selon les barèmes prévus.
- **Montant :** Entre 500 et 5000 € par exploitation (montant variable, non forfaitaire).

- **Qui peut en bénéficier ? :** Tous les agriculteurs ou agricultrices éligibles selon les règles du Département de la Réunion.
- **Surface minimale :** 2 500 m²
- **Condition réglementaire :** Contrôle des replantations

Aide aux réparations de premières mises en sécurité des animaux d'élevage :

- **But de l'aide :** Financer les premières réparations urgentes sur les bâtiments d'élevage (bovins, caprins, volailles, chevaux, chiens d'élevage...) et les ruches endommagés par le cyclone.
- **Surface minimale :** 50 m²
- **Montant :** Forfait de 2000€.
- **Condition réglementaire :** Le bâtiment doit avoir un permis de construire, avoir la présence des animaux au moment du cyclone, et les réparations seront contrôlées.

Aide Pack immunité et sanitaire :

- **But de l'aide :** aide à l'achat de solutions médicamenteuses ou compléments alimentaires.
- **Type d'élevage :** bovins.
- **Nombre de bovins minimum :** 10.
- **Montant :** Forfait de 2500€ (le plafond).
- **Condition réglementaire :** contrôle à posteriori des achats réalisés durant les 6 premiers mois suites au passage de l'évènement climatique.

- **Qui peut en bénéficier ? :** Tous les agriculteurs ou agricultrices éligibles selon les règles du Département de la Réunion.

Anticipez vos aides post-cyclones

Cyclone : les bons gestes pour faciliter l'accès aux aides

Pour aider les agriculteurs et agricultrices à mieux se préparer avant et après un cyclone, le Département de La Réunion met à disposition un flyer de prévention cyclone.

Ce document pratique a pour objectif de sensibiliser, rassurer et accompagner les agriculteurs et agricultrices afin de leur permettre de :

Se préparer efficacement avant le cyclone,

Savoir quoi faire, pas à pas, après le passage du cyclone,

Comprendre les conditions d'éligibilité aux aides,

Connaître les démarches à effectuer,

Fournir les preuves nécessaires (photos datées et géolocalisées),

Eviter les erreurs fréquentes qui peuvent retarder ou empêcher l'attribution des aides.



Besoin d'aide ou d'informations ?

Un numéro vert gratuit est à votre disposition :

0800 000 490

[Lien du flyer: https://www.departement974.fr/actualite/agriculteurs-anticipez-vos-aides-post-cyclones-2026](https://www.departement974.fr/actualite/agriculteurs-anticipez-vos-aides-post-cyclones-2026)

Une bonne photo aujourd'hui, une aide demain

Aides post-cycloniques : prenez des photos valables pour votre dossier

Pour que vos dégâts agricoles soient reconnus et que votre demande d'aide soit acceptée, il est obligatoire de prendre des photos avec :

- ☒ **La date et l'heure**
- ☒ **La localisation (GPS)**

directement visibles sur la photo.

Avant de prendre la photo : pensez DATE – HEURE – GPS

Installer l'application la plus simple possible exemple.

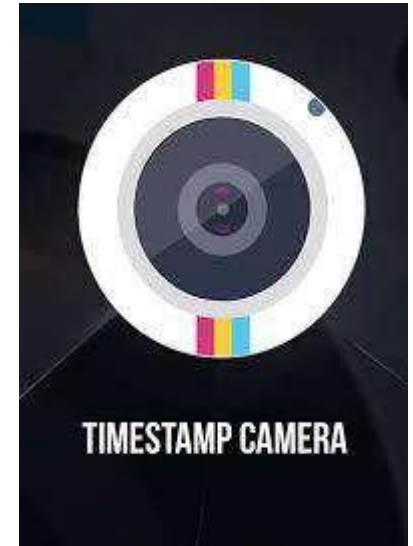
Dans ce tutoriel, l'application *Timestamp Camera Free* est utilisée à titre d'exemple.
Vous pouvez utiliser toute autre application de votre choix, dès lors que la date, l'heure et la géolocalisation sont visibles sur la photo.

➤ Sur Android: Timestamp Camera Free.

- ✓ Affiche automatiquement date, heure, et GPS sur la photo.
- ✓ Un seul bouton pour prendre la photo, pas de réglage compliqué.
 - **POUR ANDROID ACTIVATION DU GPS (INDISPENSABLE)**
 - Paramètres → Localisation → Activer

➤ Sur iPhone : Timestamp Camera Free.

- ✓ Même fonctionnement : date, heure, localisation visible sur l'image.
 - **POUR IPHONE :**
 - Réglages → Confidentialité → Service de localisation → Activer



Photos claires et complètes : vos alliées pour les aides :

4 règles simples pour des photos exploitables

1 Des photos nettes

- ☞ La photo ne doit pas être floue
- ☞ Approchez vous du dégât
- ☞ Vérifiez que l'on voit bien ce qui est abîmé

2 Des photos localisées

- ☞ La photo doit montrer où vous êtes
- ☞ Laissez apparaître des repères : chemin, bâtiment, clôture, parcelle
- ☞ Si possible, prenez la photo dans le sens de la parcelle

3 Des photos datées

- ☞ La date et l'heure doivent apparaître sur la photo
- ☞ Prenez les photos juste après le cyclone
- ☞ La photo doit correspondre à la situation réelle sur le terrain

4 Plusieurs points de vue

- ☞ Ne prenez pas qu'une seule photo
- ☞ Photographiez plusieurs endroits de la parcelle
- ☞ Montrez l'ensemble des dégâts, pas seulement le pire endroit

Prenez votre temps. Ces photos servent à vous aider dans vos démarches.

BONNES PHOTOS GROS PLAN ET PLAN LARGE POUR DOSSIER AIDE POST-CYCLONE À LA RÉUNION ✓

✓ Gros plan



Légumes et fruits abîmés par le cyclone

✓ Plan large



Champ maraîcher détruit par le cyclone

BONNES PHOTOS GROS PLAN ET PLAN LARGE POUR DOSSIER AGRICOLE À LA RÉUNION ✓

✓ Gros plan



Bananeraie détruite par un cyclone

✓ Gros plan



Bananeraie détruite par un cyclone

● Plan large



Champ de bananes détruit par un cyclone

● Plan large



Champ de bananes détruit par un cyclone

BONNES PHOTOS GROS PLAN ET PLAN LARGE

POUR DOSSIER D'AIDE POST-CYCLONE À LA RÉUNION

✓ Gros plan



Dégâts dans une serre détruite

✓ Plan large



Serre endommagée après un cyclone

BONNES PHOTOS GROS PLAN ET PLAN LARGE

POUR DOSSIER AGRICOLE À LA RÉUNION

Gros plan



Bâtiment d'élevage détruit par un cyclone

Plan large



Bâtiment d'élevage endommagé par un cyclone

Photos à ne pas prendre après le cyclone :

Photos à éviter (elles peuvent compliquer le dossier)

✗ Photo floue ou trop sombre

- ☞ Les dégâts se voient mal
- ☞ Image floue, trop sombre ou trop claire
- ☞ Difficile de comprendre ce qui a été abîmé

✗ Photo trop rapprochée, sans repère

- ☞ Gros plan sans chemin, bâtiment ou parcelle visible
- ☞ On ne sait pas où la photo a été prise

✗ Photo trop générale

- ☞ Photo prise de trop loin
- ☞ Les dégâts ne sont pas visibles
- ☞ On ne distingue pas clairement ce qui est touché

✗ Photo prise trop tard

- ☞ Culture à un stade qui ne correspond plus au moment du cyclone
- ☞ Photo prise plusieurs semaines après, sans explication
- ☞ Difficile de faire le lien avec le sinistre

Mieux vaut prendre plusieurs photos sur le moment.
Vous pourrez ensuite sélectionner celles qui montrent le mieux les dégâts.

MAUVAISES PHOTOS ❌

❌ Photo floue ou sombre



Bananiers floue

- Floue et sombre

❌ Gros plan sans contexte



Gros plan de litchis

- Trop rapproché



Champ de cannes éloigné



Banane plusieurs semaines après cyclone



MAUVAISES PHOTOS POUR DOSSIER D'AIDE POST-CYCLONE À LA RÉUNION ✖

✖ Plan flou



Cultures pas nettes

✖ Vue imprécise



Serre non identifiable

MAUVAISES PHOTOS ✖

POUR DOSSIER D'AIDE POST-CYCLONE

À LA RÉUNION ✖

✖ **Photo floue ou sombre**



Produits pas nets

- **Floue et sombre**

✖ **Gros plan sans contexte**

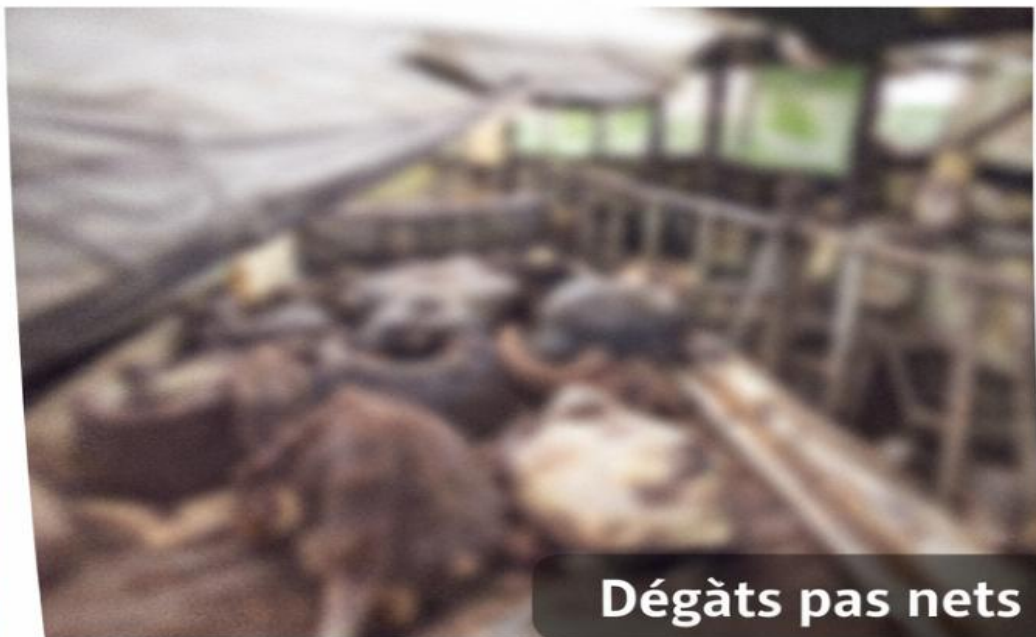


Culture non identifiable

MAUVAISES PHOTOS

DOSSIER AGRICOLE À LA RÉUNION ✕

✕ Plan flou



Dégâts pas nets

✕ Vue imprécise



Bâtiment non identifiable

Aide aux organisations collectives d'agriculteurs pour la réparation des chemins d'exploitation

Objectifs

Accompagner les organisations collectives d'agriculteurs et d'agricultrices afin de favoriser la réparation des chemins d'exploitation dégradés par un cyclone.

Demandeurs

Toute forme d'organisation collective d'agriculteurs et d'agricultrices (associations, coopératives, etc.) dont les statuts permettent la réalisation des travaux de réparation des chemins d'exploitation concernés.

Bénéficiaires

Agriculteurs ou agricultrices, ou sociétés agricoles, affiliés à la CGSS à titre principal, à jour de leurs cotisations, et disposant de la maîtrise foncière des terrains ou des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Informations financières

Aide plafonnée à 300 000 € par organisation collective et 30 €/ml de chemin à réparer

Contacts et accompagnement

Avant le dépôt de la demande

Pour toute information, orientation et accompagnement, notamment pour les demandes liées au SDDA :

Service Développement Rural (SDR)

✉ info.agricole@cg974.fr

☎ 0800 000 490

Après le dépôt de la demande

Aide à la trésorerie ou remise en culture des parcelles sinistrées

Service Développement et Diversification Agricole (SDDA)

Service instructeur chargé du suivi des dossiers

✉ aide.agricole@cg974.fr

Aide à la rénovation des voiries agricoles

Cellule Aménagement Foncier Agricole (CAFA)

Service instructeur chargé de l'information et du suivi des dossiers

✉ claude.dussel@cg974.fr

✉ julien.sornom@cg974.fr